



Christiane Company

EVENEMENT

# La Grande Journée des experts-comptables

En 2010 et 2011, l'assemblée générale du Conseil régional Pacac de l'Ordre des experts-comptables s'est offert un « lifting » et a changé de formule avec « La Grande Journée », rendez-vous « vitrine » dont c'était vendredi 6 juillet au Parc Chanot la 3e édition. En marge de cette AG : des stands de partenaires (dont celui des Nouvelles Publications et de TPBM), des ateliers animés par J.Zorgniotti, président d'honneur et J.-B. Cappelier, vice-président du C.S. et J.-P. Cossin (Cour des Comptes), des prestations de serment, un débat avec les collectivités locales et un spectacle de Marc Jolivet. Résumé.

700 personnes étaient inscrites à ce rendez-vous parmi lesquelles des délégations de Tunisie et du Maroc, et des représentants d'autres régions de France. La présidente régionale Christiane Company accueillait notamment Agnès Bricard, présidente du Conseil supérieur accompagnée de son prédécesseur et du rapporteur du 67e congrès qui se tiendra à Paris du 3 au 5 octobre prochain sur le thème : « L'expert-comptable entrepreneur, une marque, une offre », décliné selon 4 pôles : stratégie, marketing, production (rapporteur Jean-Marc Eyssautier) et ressources humaines. Assistaient également à cette assemblée Jean-Paul Quintin, commissaire du gouvernement et Frédéric Rogier, président de la CRCC. Christiane Company les a remerciés avant de déplorer la disparition des confrères et consoeurs disparus et de présenter le rapport moral de l'Ordre pour l'année écoulée, dans lequel elle a mis l'accent sur la promotion de la profession, sur les exigences d'efficacité et de réactivité et sur l'assistance aux confrères.



De gauche à droite : Daniel Gruntz, Michèle Trégan, Stéphane Bourdon, Alexandre Bizaillon, Agnès Bricard, Solange Biaggi, Mohamed Laqhila

Photo Georges Majolet ©

Après une brève communication de Franck Lasfargues, président du Club des jeunes experts-comptables et commissaires aux comptes à l'adresse des jeunes qui avaient prêté serment le jour même et reçu leurs prix, une table ronde animée par Mohamed Laqhila, membre du bureau du Conseil supérieur, sur le thème : « L'expert-comptable et le commissaire aux comptes, une profession au service des collectivités territo-

riales », a réuni autour d'Agnès Bricard, responsable du secteur public au CSO : Daniel Gruntz, président de la 3e section de la CRC, Alexandre Bizaillon, past-président de la CRCC, membre du bureau de la CNCC et des représentants des collectivités territoriales, savoir, outre lui-même, qui représentait la CUM : Michèle Trégan (Région), Stéphane Bourdon (CG 13) et Solange Biaggi (mairie de Marseille).

## La certification gagne du terrain

Au cœur du débat, la certification, dont « le champ a tendance à s'élargir », a observé Daniel Gruntz en ce qu'elle facilite l'accès des collectivités aux financements et aux marchés (obligatoire). « Il va falloir nous adapter », a-t-il avoué, être dotés de moyens supplémentaires, par exemple pour nous permettre de recourir au savoir-faire des professionnels du chiffre.

**Des ateliers très suivis**

EVENEMENT

Certes, la certification est encore « embryonnaire » chez les collectivités, a remarqué Alexandre Bizaillon, mais elles sont d'accord pour améliorer la fiabilité de leurs comptes. « Nous devons nous diriger, a-t-il dit, vers une sorte d'audit contractuel ».

Très bien, « mais il faudra que les avantages pour la collectivité soient supérieurs au coût », objecte Michèle Trégan, ce à quoi l'ancien président de la CRCC a répondu : « Les appels d'offres sont un moyen de maîtriser le rapport qualité/coût, et la transparence des comptes sera un jour ou l'autre un passage obligé, à commencer par les hôpitaux, les universités, les syndicats et les comités d'entreprise... ».

La représentante de la Région a quand même reconnu les bienfaits du partenariat noué avec la profession comptable pour que celle-ci fasse passer auprès de ses clients son message sur la RSE. Solange Biaggi qui a notamment en charge les professions libérales a évoqué le travail accompli avec la profession comptable et les experts judiciaires en matière d'indemnisation des victimes (commerçants) des travaux en cours dans la ville (tramway).

A ce stade des débats, la présidente du CSO a tenu à faire une mise au point, relative à l'octroi par les collectivités de certaines subventions. Personnalité qualifiée du CNOCP (consolidation des comptes publics), Agnès Bricard a en effet rappelé l'interdiction faite au professionnel du chiffre d'être à la fois expert-comptable et commissaire aux comptes d'une même entité (association). La présence d'un CAC est obligatoire dans les associations qui reçoivent des subventions supérieures à 153 KE. Dans un tel cas, a-t-elle insisté, « c'est à la collectivité qui subventionne d'y veiller ! ». De même, à la remarque faite par le représentant du Département selon laquelle, dans un



Photo Georges Majolet ©

**Ont prêté serment**

Mark Andreani, Géraud Barach, Pascale Battesti, Agnès Beltran Vidal, Nassim Bendjelloul, Alain Bernardini, Christelle Bertagna, Brunelle Bordewie, Laurent Bourrain, Laurent Calani, Sébastien Chambon, Alain Ciaï, Virginie Collombon, Hélène Coudor, Bruno Dartiguenave, Gérard Deluca, Julien Dubiton, Cécile Durand, Sébastien Dury, Yohann Elbaz, Yves Fumanal, Jean-Pierre Gavila, Lauriane Gerards-Cottin, Christophe Nicolas Giannandrea, Gilles Gioan, Jean Marie Giovanni Musseau, Elodie Grac, Alexandra Hératchian, Corinne Innessi, Sabrina Jacques, Dilek Kayhan, David Lévy, Christophe Lorenzi, Karine Lucciardi, Gilles Mani, Emilie Mathieu, Franck Matio, Béatrice Mauro-Sendra, Hélène Morati, Daniel Néri, Claire Peirin, Laetitia Péraldi, Agnès Perrot, Sophie Peyret, Christophe Polidori, Caroline Quenu, Michael Racle, Amélie Ritter, Pierre Roux, Emmanuelle Roux, Jean Maurice Saal, Jean-Francois Salce, Peggy Serra, Laurent Seyssiécq, Marion Skrhak, Laurent Talon, Ivan Tocchio, Magali Trocello, Rémi Voyez, Stéphanie Zollino.



Photo Georges Majolet ©

Farouk Boulbahri (CROEC) en visite sur notre stand

monde où l'argent public se raréfie, « il est important de veiller à la bonne utilisation faite des subventions, qui ne sont rien d'autre que de l'argent public », Agnès Bricard a précisé : « Cela existe déjà via le compte rendu d'appréciation ou de restitution » fait par l'expert-comptable dans les associations percevant moins de 153 KE ou par le CAC au-dessus de ce seuil », cela bien entendu sans s'immiscer dans

la gestion (dixit A. Bizaillon).

**Vers un « PPP » ?**

En conclusion de ce débat, la présidente nationale s'est dite favorable à l'instauration d'un « PPP » service avec les collectivités territoriales, un bon moyen selon elle de mettre fin aux dérives et autres gaspillages. En conclusion générale de cette grande journée, Agnès Bricard a évoqué les 19.000 experts-

comptables présents dans 2 millions d'entreprises en France, sur un total de 3.500.000. Des professionnels qui - comme dans 16 autres professions - font partie d'un Ordre lui-même membre d'un comité de liaison inter-ordres (CLIO) présidé par une pharmacienne, représentant « une garantie de sérieux ». Elle a aussi rappelé que les « bons » comptes annuels constituaient pour les TPE-PME (en attendant une « grille de lecture » destinée aux ETI, avec le ministère du redressement productif) un levier de développement auprès de leurs banquiers, qui veulent des prévisionnels validés. Enfin, elle a déploré l'absence d'accompagnement des auto-entrepreneurs, notamment pour prévenir le risque de travail dissimulé, rappelant qu'en la matière, la profession et les centres de gestion proposaient une sorte de « contrôle technique » triennal.

Yves Bertaudon